



# Cecil

PRESERVATION ET  
DECORATION INDUSTRIELLE DU BOIS

Société certifiée Iso 9001 et 14001



## XILIX GEL CURATIF

### TRAITEMENT INSECTICIDE PROFESSIONNEL DES CHARPENTES



#### DOMAINE D'UTILISATION

**XILIX GEL CURATIF** est destiné au traitement curatif des pièces de bois de charpentes et plus spécifiquement : solives, chevrons, voliges, pannes sablières. **XILIX GEL CURATIF** agit par diffusion. **XILIX GEL CURATIF** est efficace contre le Capricorne des Maisons, les Termites, Vrillettes et Lyctus. **XILIX GEL CURATIF** a reçu le LABEL VERT.

#### MODE D'APPLICATION

**XILIX GEL CURATIF** fait partie d'une nouvelle génération de formulation insecticide en gel. **XILIX GEL CURATIF** n'a pas d'odeur. Les matières actives du **XILIX GEL CURATIF** sont véhiculées par un solvant à très haut pouvoir de diffusion.

#### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité ..... 0.81 à 20°C  
Point éclair : ..... > 76 °C en Coupe fermée.  
Matière active:  
Perméthrine : ..... 0.51 % m/m

#### MODE D'EMPLOI

Lors de l'ouverture de l'emballage, un léger ressuage de solvant peut apparaître en surface. Nous conseillons un léger brassage avant l'utilisation.

Le traitement curatif des bois en œuvre à l'aide du **XILIX GEL CURATIF** doit être précédé des opérations conventionnelles de sondage, bûchage et dépoussiérages.

Quelque soit l'essence, le traitement curatif se réalise par application de surface pour tous les bois ayant une section d'une largeur inférieure ou égale à 100 mm et un demi périmètre inférieur ou égal à 400 mm.

Pour les bois ayant une des caractéristiques dimensionnelles supérieures, le traitement par application de surface est admis si ils sont fissurés sur une profondeur équivalente au moins au 1/3 de leur section et sur une longueur cumulée supérieure ou égale au 1/3 de la longueur totale de la pièce.

Les bois ronds d'un diamètre inférieur à 300 mm et pour ceux d'une section supérieur s'ils sont fissurés sur une profondeur au moins équivalente au 1/3 de leur diamètre et sur une longueur cumulée supérieur ou égale au 1/3 de la longueur totale de la pièce peuvent être traité uniquement par application de surface.

Les pièces ayant des caractéristiques dimensionnelles supérieures à celles indiquées devront être traitées par application de surface et injection, cette dernière opération devra se réaliser conformément aux règles de l'art en la matière. Les puits d'injection ou d'inoculation seront au plus distant l'un de l'autre de 50 cm.

Ces informations ne peuvent être considérées comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse. Des essais préalables à chaque utilisation doivent être effectués. Nos spécialistes sont à la disposition des utilisateurs pour les aider à résoudre au mieux leurs problème..

**N° 904**

**18.07.06**

Tous les bois au niveau de l'encastrement dans les maçonneries seront traités par injection ou inoculation. En application de surface **XILIX GEL CURATIF** s'applique à une dose de 450 g/m<sup>2</sup> (soit une couche de 0.5 mm d'épaisseur).

Les bois traités par application de surface devront être débarrassés de toute finition filmogène.

#### CONSOMMATION

Elle varie selon le degré d'attaque du bois : entre 350 et 450 gr/m<sup>2</sup> en application de surface conformément aux exigences des règles de l'art.

#### COMPATIBILITE

Dans le cas où les bois traités doivent recevoir une finition, un certain nombre de test ont été réalisés avec des revêtements classiques et se sont avérés positifs. Toutefois, compte tenu de la grande diversité des peintures actuelles, nous recommandons de faire un essai préalable de compatibilité.

Il faut éviter l'application sur des bois en contact avec des :

- ♦ Matériaux poreux tels que plâtres, agglomérés, feutres bitumeux, etc.... car le solvant contenu dans le gel peut provoquer par migration des taches ou des détériorations.

- ♦ Colles : aucune incidence sur les colles déjà polymérisées.

- ♦ Finitions : après évaporation du solvant une fine poussière blanche apparaît à la surface du bois. Eliminer cette poussière à la brosse ou au chiffon humide avant application de lasures ou autres produits de finition.

Lors du traitement des bois feuillus à gros vaisseaux (chêne, châtaignier, orme...) il convient d'observer une période de séchage de 4 semaines minimum avant application de toute finition.

Durant la période de séchage il est possible qu'une poussière blanche apparaisse à plusieurs reprise en surface de ces bois.

Dans de rare cas plusieurs essayages sont nécessaires à son élimination, nous vous conseillons d'effectuer un essai préalable sur une surface limitée.

#### CONDITIONNEMENT

- Seau à ouverture totale de 25 litres.
- Palette de 16 x 25 litres.

#### STOCKAGE

- Ne pas stocker sur une période supérieure à 6 mois, de préférence dans un endroit tempéré et ventilé.
- stocker à l'abri du gel. L'exposition du produit à une température inférieure à 0°C entraînera une liquéfaction de celui-ci.

#### MESURES DE PRECAUTIONS

Se reporter aux prescriptions de la fiche de données de sécurité disponible sur [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

#### NETTOYAGE DU MATERIEL

Essuyage ou White Spirit.



# CERTIFICAT DE QUALITE

**PRODUIT DE TRAITEMENT  
CURATIF ET PREVENTIF  
DES BOIS EN OEUVRE  
USAGE PROFESSIONNEL**

**PRODUITS DE TRAITEMENTS  
CTB P +**

**SOCIETE : CECIL**

**Produit : XILIX GEL CURATIF  
N° D'identification: 04-3290-04**

**Famille : Solvant pétrolier  
Nature : Prêt à l'emploi**

**Les produits désignés ci-dessous sont certifiés par le CTBA.  
Ils bénéficient du droit d'usage de la Marque Collective de certification  
CTB P + dans les conditions prévues dans les Règles Générales et le Référentiel de  
la Marque.**

*The products mentioned here below are certified by CTBA.  
They are under right of use of the Collective Certification Mark CTB P + under the conditions requested in the  
General Rules and the Regulations of the Mark.*



*Le présent certificat s'applique au produit  
de traitement nommé désigné.  
Il ne présage pas de l'aptitude à l'emploi  
des bois selon les classes de risques, qui  
peut être attestée par la certification  
CTB-B+, ou de la qualité des traitements  
de charpentes ou autres traitements in  
situ, qui peut être attestée par une  
Certification de Service (CTB-A+, Appâts...)*

**NOTA : Seuls les produits portant le  
logo de la Marque peuvent se prévaloir  
du présent certificat.**

*Ce certificat atteste la qualité des fabrica-  
tions, fondée sur un contrôle permanent.  
Il ne peut préjuger des décisions qui  
seraient prises en cours d'année, à l'exa-  
men des résultats de ce contrôle. La liste  
à jour des titulaires de la Marque et des  
produits certifiés est disponible au CTBA,  
accessible sur Internet [www.ctba.fr](http://www.ctba.fr)*

| Risques biologiques couverts |   |              |           |         |
|------------------------------|---|--------------|-----------|---------|
| Champignons                  |   | Insectes     | Préventif | Curatif |
| Pourriture cubique           | 0 | Capricorne   | X         | X       |
| Pourriture fibreuse          | 0 | Lyctus       | X         | X       |
|                              |   | Vrillette    | X         | X       |
|                              |   | Termite bois | X         | X       |

| Classes d'emploi                          | 1   |     | 2   |     | 3 a |     |
|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Résineux (R)                              | X   |     | 0   |     | 0   |     |
| Feuillus (F)                              | X   |     | 0   |     | 0   |     |
| Essais complémentaires                    |     |     |     |     |     |     |
| Epreuve de délavage                       | 0   |     | 0   |     |     |     |
| Valeurs critiques                         | (R) | (F) | (R) | (F) | (R) | (F) |
| Traitement Préventif                      |     |     |     |     |     |     |
| Traitement de surface (g/m <sup>2</sup> ) | 82  | 82  |     |     |     |     |
| Traitement curatif (g/m <sup>2</sup> )    | 240 |     |     |     |     |     |

Légende : 0 = non X = oui

**CTBA, organisme certificateur**



**CENTRE TECHNIQUE  
DU BOIS  
ET DE L'AMEUBLEMENT**  
  
10, Avenue de Saint Mandé 75012 Paris  
Tél. 01 40 19 49 19 Fax. 01 43 40 85 65

**N° de certificat : 2175/2007**

**Date : 2 janvier 2007**

**Valable pour l'année 2007**

**Pour l'organisme certificateur  
LE RESPONSABLE CERTIFICATION  
Patrice GARNIER**

**Ce certificat comporte 2 pages**